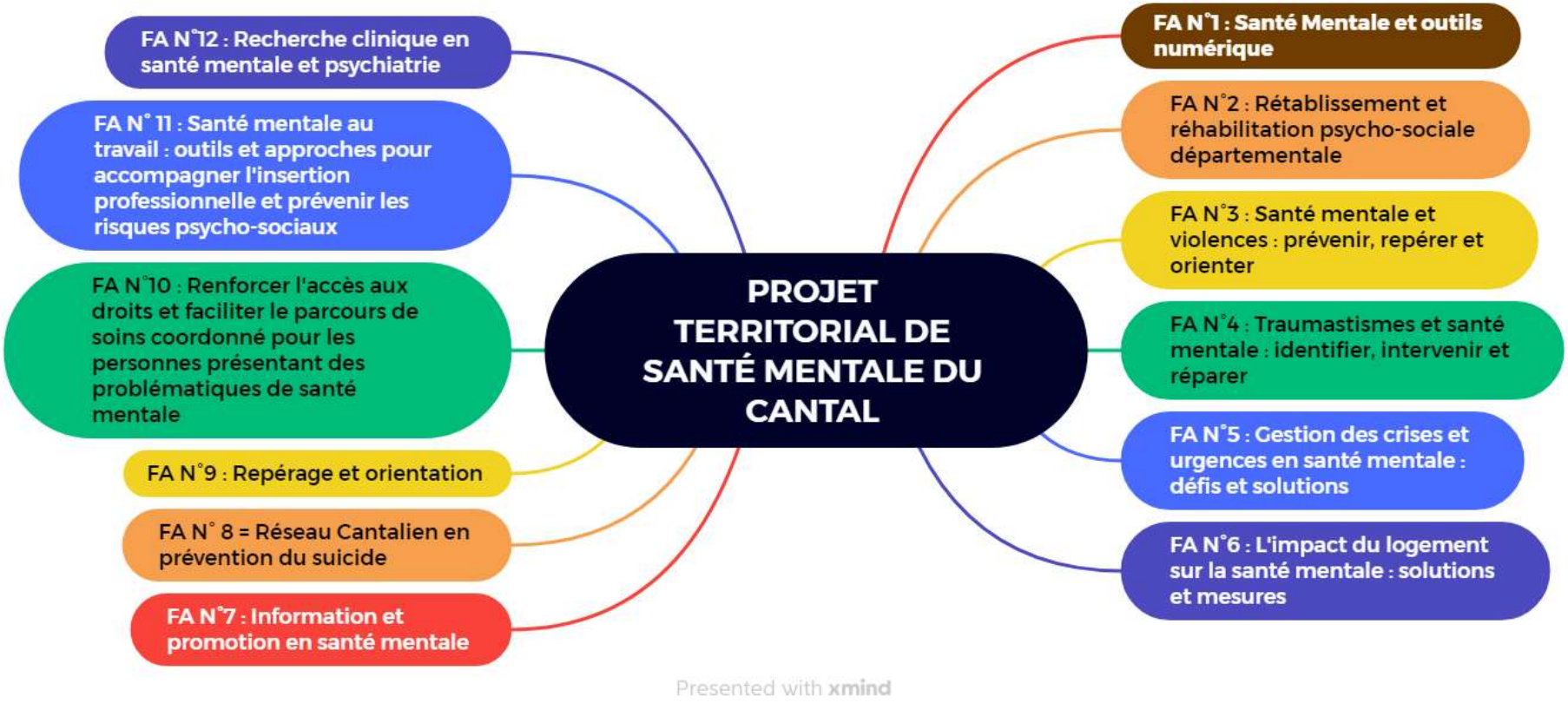
PTSM Projet Territorial de Santé Mentale du Cantal	**RELEVÉ DE DÉCISIONS** **COPIL du PTSM Cantal**	RDD-MA Date : 18/05/2026 Version 1

Présents :

Monsieur ANDRAUD (Chef de projet opérationnel PTSM Cantal)
Monsieur LACOSTE (Président CSSM du Cantal)
Madame BASSINOT (Vice-Présidente CSSM du Cantal)
Monsieur GUIBERT (CDOM/Adapei Cantal)
Monsieur MONTANIER (URPS)
Madame BORIE (Promotion santé 15)
Madame ROUEYRE (Promotion santé 15)
Madame DUNTZ (Coordinatrice GHT 15 CHHMA)
Monsieur BONFILS (Cadre supérieur Psychiatrie CHHMA)
Madame VIDALINC (Directrice Addictions France)
Monsieur LAMANILEVE Morgan (Chef de service Accent Jeunes)
Madame LOSORGIO (Responsable Unité de recherche clinique CHHMA)

Ordre du jour :

- **Présentation de la deuxième génération du PTSM 15**
- **Présentation de la proposition de fiche action santé mentale et psychiatrie par l'URC du CHHMA**
- **Gouvernance du PTSM 15**
- **Consultation du Comité de Pilotage du PTSM**
- **Questions diverses**


PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE DU CANTAL
FA N°1 : Santé Mentale et outils numérique
FA N°2 : Rétablissement et réhabilitation psycho-sociale départementale
FA N°3 : Santé mentale et violences : prévenir, repérer et orienter
FA N°4 : Traumastismes et santé mentale : identifier, intervenir et réparer
FA N°5 : Gestion des crises et urgences en santé mentale : défis et solutions
FA N°6 : L'impact du logement sur la santé mentale : solutions et mesures
FA N°7 : Information et promotion en santé mentale
FA N° 8 = Réseau Cantalien en prévention du suicide
FA N°9 : Repérage et orientation
FA N°10 : Renforcer l'accès aux droits et faciliter le parcours de soins coordonné pour les personnes présentant des problématiques de santé mentale
FA N° 11 : Santé mentale au travail : outils et approches pour accompagner l'insertion professionnelle et prévenir les risques psycho-sociaux
FA N°12 : Recherche clinique en santé mentale et psychiatrie
Presented with xmind

TITRE de la Fiche Action	**Pilotage**
FA N°1 = Santé mentale et outils numériques	Conseil de l'Ordre des médecins (CDOM) + CHHMA (service de psychiatrie adultes)
FA N°2 = Rétablissement et réhabilitation psycho-sociale départementale	ACAP Olmet + Centre de réadaptation de Maurs + Communauté 360 + CHHMA (réhabilitation psychosociale)
FA N°3 = Santé mentale et violences : prévenir, repérer et orienter	DDETSPP 15 (Droits des femmes) + Accent Jeunes + ADSEA 15 (Pôle protection de l'enfance) + Conseil départemental
FA N°4 = Traumatismes et santé mentale : identifier, intervenir et réparer	Accent Jeunes + CHHMA (Service de Santé Publique) + Forum Réfugiés
FA N°5 = Gestion des crises et urgences en santé mentale : défis et solutions	ADSEA 15 + ACSL'AAH + CHHMA (Service de Psychiatrie + Service des Urgences) + GHT Cantal (FDMU)
FA N°6 = L'impact du logement sur la santé mentale : solutions et mesures	ANEF 15 + Polygone + Cantal Habitat
FA N°7 = Information et promotion en santé mentale	ANEF 15 + Adapei 15 + UDAF 15 + CLSM BACC

FA N°8 = Réseau Cantalien en prévention du suicide	MSA + Promotion Santé Cantal + CHHMA (service de psychiatrie)
FA N°9 = Repérage et orientation	Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 15) + Maison des Adolescents (MDA) Accent Jeunes
FA N°10 = Renforcer l'accès aux droits et faciliter le parcours de soins coordonné pour les personnes présentant des problématiques de santé mentale	Association Tutélaire du Cantal (AT 15) + Forum Réfugiés + Centres Hospitaliers GHT Cantal
FA N°11 = Santé mentale au travail : outils et approches pour accompagner l'insertion professionnelle et prévenir les risques psycho-sociaux	Médecine du travail (ACISMT) + Conseil départemental (DASEIL) + CIBC Cantal
FA N°12 = Recherche clinique en santé mentale et psychiatrie	Unité de recherche clinique (URC) CHHMA + CSSM + pilotes des fiches actions concernées

PTSM CANTAL RESUME DES FICHES ACTIONS

Fiche action n°1 – Santé mentale et outils numériques

Cette fiche vise à utiliser les outils numériques pour améliorer l'accès, l'orientation et la coordination en santé mentale. Les actions prioritaires portent sur l'expérimentation de la téléexpertise psychiatrique entre médecins et psychiatres, le développement de la messagerie sécurisée MonSisra, la valorisation de ressources comme Soliguide, le site internet PTSM, les outils de traduction pour les personnes allophones et les dispositifs d'écoute à distance tels que le 3114 ou Allô écoute ado. L'objectif est de faciliter l'information des professionnels et des usagers, d'améliorer les échanges entre acteurs et de soutenir une meilleure orientation vers les ressources adaptées. Un lien est prévu avec le CASSIS.

Fiche action n°2 – Rétablissement et réhabilitation psychosociale

Cette fiche cherche à renforcer l'inclusion sociale, l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes concernées par des troubles psychiques ou psychiatriques, notamment les jeunes présentant des troubles psychotiques émergents, les adultes avec pathologies psychiatriques chroniques, les personnes TSA ou avec comorbidités addictives. Elle prévoit la structuration d'un réseau départemental de réhabilitation psychosociale, la création d'un centre de proximité de niveau 1 en lien avec le CH d'Aurillac, le développement de formations inter-structures et une meilleure implication des usagers dans les projets.

Fiche action n°3 – Santé mentale et violences

Cette fiche vise à mieux prévenir, repérer, accueillir et orienter les personnes victimes de violences, en prenant en compte les conséquences sur leur santé mentale. Elle prévoit une coordination renforcée entre les acteurs institutionnels, sociaux, sanitaires, judiciaires et associatifs, ainsi que des formations pour les professionnels de première ligne, notamment les urgences, les forces de l'ordre, les travailleurs sociaux et les acteurs éducatifs. Les actions incluent également la prévention du harcèlement scolaire, la création ou consolidation de lieux refuges, le recueil de plainte en milieu hospitalier, le repérage des violences en ESMS et l'amélioration des circuits d'orientation.

Fiche action n°4 – Traumatisme et santé mentale

Cette fiche porte sur l'identification, la prise en charge et la réparation des psychotraumatismes simples et complexes. Elle vise à former les professionnels au repérage, à l'évaluation et aux techniques de stabilisation, tout en structurant un réseau départemental de prise ne charge du psychotraumatisme. Les actions prévues incluent l'identification des ressources spécialisées, la formation de psychologues et professionnels de première ligne, le conventionnement avec des psychologues formés, le maintien de dispositifs existants comme le Centre Horizon, le CIDFF, Accent Jeunes ou Le Lien, ainsi que le développement de parcours différenciés selon la complexité du traumatisme. Un lien est prévu avec le Centre Régional du Psychotraumatisme de Lyon.

Fiche action n°5 – Urgences et crises en santé mentale

Cette fiche vise à améliorer la gestion des crises psychiques et des urgences en santé mentale, en réduisant les délais d'attente, en renforçant les compétences psychiatriques aux urgences et en améliorant la coordination avec les services de psychiatrie. Les actions envisagées comprennent la mise en place du SAS Psy et du Psy 15, la création d'une équipe mobile de liaison entre pédopsychiatrie et urgences, la formation des professionnels à la crise psychique et suicidaire, ainsi que l'élaboration de protocoles pour éviter les passages aux urgences lorsque des alternatives de courte durée ou coordonnées sont possibles. Des liens sont prévus entre les fiches actions 3, 4 et 8.

Fiche action n°6 – Logement et santé mentale

Cette fiche met en avant le logement comme déterminant majeur de santé mentale. Elle vise à améliorer le maintien dans le logement, prévenir les ruptures, accompagner les situations d'habitat indigne ou de précarité, et mieux articuler les acteurs du logement, du social et de la santé. Les actions proposées portent sur les équipes mobiles, notamment santé-précarité, incurie ou psychiatrie-précarité, l'intégration de la santé mentale dans les commissions logement, la formation des professionnels du logement aux premiers secours en santé mentale, le développement d'hébergements adaptés et la réflexion sur des dispositifs de type « Un chez soi d'abord ».

Fiche action n°7 – Information et promotion en santé mentale

Cette fiche vise à sensibiliser le grand public et les professionnels à la santé mentale, à réduire la stigmatisation et à promouvoir la santé mentale positive. Elle prévoit notamment le développement des Semaines d'information sur la santé mentale sur le département, les actions d'ambassadeurs santé mentale auprès des jeunes, les formations PSSM, la bibliothèque vivante portée par le GEM, les actions auprès des aidants, des personnes âgées et des jeunes, ainsi que la promotion des compétences psychosociales (CPS). L'objectif est de mieux informer, de favoriser une culture commune de la santé mentale et d'encourager le recours aux ressources existantes.

Fiche action n°8 – Réseau cantalien en prévention du suicide

Cette fiche vise à structurer et consolider la prévention du suicide dans le Cantal. Elle prévoit la poursuite des formations Sentinelle, Évaluation/Orientation et Intervention de Crise, la diffusion de ressources comme le 3114 et VigilanS, l'animation du réseau des personnes formées et la sensibilisation des professionnels comme du grand public. Elle comporte également un volet postvention, avec l'accompagnement des familles endeuillées par suicide, la formation des journalistes via le programme Papageno et une réflexion sur la supervision des sentinelles du réseau.

Fiche action n°9 – Repérage et orientation en santé mentale

Cette fiche vise à renforcer le repérage précoce des troubles de santé mentale et à faciliter l'orientation vers les dispositifs adaptés, pour éviter les ruptures de parcours. Elle couvre toutes les tranches d'âge, de la petite enfance aux personnes âgées, et prévoit de cartographier les dispositifs existants, de créer un livret de repérage pour les familles, de faire connaître les acteurs de l'orientation et de construire des procédures adaptées aux problématiques identifiées. Elle prévoit aussi de travailler au développement d'équipes mobiles psychiatriques adultes et pédiatriques pour soutenir les ESMS et éviter le passage systématique par les urgences (lien avec la fiche action 5.

Fiche action n°10 – Accès aux droits et parcours de soins coordonnés

Cette fiche vise à garantir l'accès effectif aux droits sociaux, juridiques et de santé des personnes concernées par des problématiques de santé mentale, tout en améliorant la coordination de leur parcours de soins. Elle met l'accent sur l'information des personnes, leur pouvoir d'agir, l'implication des patients experts, le rôle des aidants, la médiation santé, la CPAM, la MDPH, la Communauté 360 et les dispositifs d'aller-vers. Elle prévoit aussi d'améliorer les transmissions entre psychiatrie, médico-social et social, notamment lors des hospitalisations ou sorties d'hospitalisation sous contrainte, et de renforcer la prise en charge des situations complexes. Liens avec la fiche action 2 et 9.

Fiche action n°11 – Santé mentale au travail et insertion professionnelle

Cette fiche vise à intégrer la santé mentale dans les parcours d'insertion, de reconversion et de maintien en emploi, tout en prévenant les risques psycho-sociaux. Elle cible notamment les adultes sans emploi, salariés, bénéficiaires du RSA, étudiants, personnes en reconversion, travailleurs en situation de handicap et publics précaires. Les actions proposées incluent des ateliers de prévention des RPS, des formations à la gestion du stress, des formations PSSM, l'accompagnement psychologique, des dispositifs de remobilisation vers l'emploi, le soutien à l'insertion en milieu ordinaire pour les personnes avec handicap psychique, ainsi que la coordination avec les acteurs de l'emploi, de la santé au travail et du médico-social. Lien avec la fiche action 2 et 10.

RÉTROPLANNING PTSM 2026			
MARS 2026	**23 Mars 2026** **+ Comité Technique PTSM** **Validation du travail de réécriture en groupe de travail et des objectifs stratégiques**		
	Travaux partagés avec le bureau CSSM sur les fiches actions du PTSM		

AVRIL 2026	**Modifications des objectifs et ajustements du pilotage**		
MAI 2026	**1er Mai 2026** **Envoi de la première version du PTSM à Morgane MINSSIEUX (référente SM DR ARS)**	**18 Mai 2026** **CSSM plénière + Comité de Pilotage PTSM** **Présentation des fiches actions du PTSM V.2 et du projet de réécriture** **Consultation du Comité de Pilotage et avis de la CSSM**	**26 Mai 2026** **CTS** **Présentation et validation PTSM V.2**
JUIN 2026	**1er Juin 2026** **PTSM V.2 finalisée à envoyer** **DD ARS + DR ARS**		

PTSM Projet Territorial de Santé Mentale du Cantal	**RELEVÉ DE DÉCISIONS** **COPIL du PTSM Cantal**	RDD-MA Date : 18/05/2026 Version 1

FICHE ACTION N°1 : Santé mentale et outils numériques **OBJECTIF Général 2026** • Promouvoir l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la santé mentale des individus.	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Sensibiliser à l'intérêt des outils numériques dans la prise en charge en santé mentale • Fournir des outils et ressources numériques, pratiques, pour les professionnels afin d'améliorer leur prise en charge en santé mentale. • Faciliter l'orientation des individus, des professionnels de santé ou des responsables d'organisations dans le domaine de la santé mentale grâce à l'usage des technologies numériques.	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Expérimenter la télé-expertise en santé mentale entre médecins et psychiatres • Lister les dispositifs distants et ressources numériques disponibles pour les professionnels et usagers en lien avec la santé mentale • Informer sur les dispositifs distants et ressources numériques existant en santé mentale
FICHE ACTION N°2 : Rétablissement et réhabilitation psycho-sociale départementale **OBJECTIF Général 2026** • Améliorer l'inclusion sociale et la qualité de vie des personnes concernées par des troubles psychiques voire psychiatriques.	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées, et leur capacité à s'autodéterminer, tout en promouvant leur autonomie, leur bien-être et leur participation active à la vie communautaire. • Former les professionnels à la réhabilitation psycho-sociale et l'auto-détermination • Travailler à l'amélioration du parcours de rétablissement des patients	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Créer un réseau départemental en rétablissement et réhabilitation psychosociale • Favoriser la mise en place voire le prolongement, sur le territoire concerné, de dispositifs adaptés pour soutenir le rétablissement et la réintégration dans la société des personnes concernées par des troubles psychiques voire psychiatriques.

		• Proposer des formations inter-structures sur la réhabilitation psychosociale
FICHE ACTION N°3 : Santé mentale et violences, prévenir, repérer, orienter **OBJECTIF Général 2026** • Renforcer la prévention, l'identification et l'orientation des personnes victimes de violences en prenant en compte leur santé mentale, en assurant un soutien adapté et en facilitant leur accès à des ressources et à des soins spécialisés.	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Harmoniser les actions inter-institutionnelles en faveur de la prévention, du repérage et de l'orientation des victimes de violences • Mettre en place des conditions favorables à l'accueil des victimes de violences pour leur permettre de déposer leurs difficultés et porter plainte • Optimiser l'orientation des victimes pour les acteurs de première ligne (services d'urgences et forces de l'ordre + travailleurs sociaux + médecins généralistes …) • Prévenir les violences faites aux enfants, aux femmes et aux personnes fragiles (PSH, PA)	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Créer des lieux refuges pour les personnes victimes de violences (tout âge-tout public) • Organiser des informations/formations mutualisées pour les professionnels sur la thématique des violences • Formaliser un circuit de prise en charge coordonné • Articuler et coordonner les différents plans de prévention contre les violences dans le département • Prévenir le harcèlement scolaire • Prévenir la maltraitance en ESMS PSH, PA • Prévenir les violences faites aux femmes • Journée de sensibilisation des professionnels (SAS Accent Jeunes, CIDFF, UDAF) • Actions de prévention en collège et lycée de la maison de protection des familles (MPF)

FICHE ACTION N°4 : Traumatismes et santé mentale, identifier, intervenir et réparer **OBJECTIF Général 2026** • Améliorer la prise en charge des personnes ayant subi un traumatisme, en mettant en place des actions de détection précoce, d'interventions adaptées et de réparation du préjudice psychologique, afin de favoriser leur rétablissement et leur bien-être mental à long terme.	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Renforcer la prise en charge psychologique et psychiatrique des personnes ayant un psychotraumatisme diagnostiqué • Structurer la prise en charge du psychotraumatisme en travaillant un parcours de soins lié au traumatisme simple et au traumatisme complexe • Améliorer le repérage et l'orientation du psychotraumatisme	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Informer et former les professionnels psychologues, pédo-psychiatres et psychiatres aux repérage et à la prise en charge du psychotraumatisme. • Créer un réseau départemental des acteurs du dépistage et de la prise en charge du psychotraumatisme • Mettre en place un protocole d'accès à l'interprétariat pour les situations de psychotraumatisme chez le public allophone. • Elaboration partagée entre les professionnels d'une fiche d'évaluation et d'orientation
FICHE ACTION N°5 : Gestion des crises et urgences en santé mentale, défis et solutions **OBJECTIF Général 2026** • Renforcer la capacité des professionnels et des structures à	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Réduire les délais d'attente aux urgences des personnes en crise psychique bénéficiant d'un suivi psychiatrique et médical par le centre hospitalier d'accueil. • Développer les compétences en psychiatrie aux urgences	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Améliorer la coordination des parcours bénéficiant d'un suivi psychiatrique et médical entre le service des urgences et le service de psychiatrie du CH d'Aurillac. • Formation des professionnels des urgences à la prise en charge et l'orientation des adultes et

identifier, gérer et prévenir les crises et urgences en santé mentale, tout en proposant des solutions adaptées pour protéger le bien-être des personnes concernées	• Améliorer la compréhension des soins sans consentement	enfants en situation de crise (crise psychique/crise suicidaire/victimes de violences/auteurs) • Créer un groupe de travail sur la gestion de la crise et l'urgence qui s'attachera à : - Définir le terme de crise - Coordonner la méthodologie de prévention de la crise - Coordonner la méthodologie de gestion de crise - Harmoniser les pratiques et travailler les passages évitables aux urgences - Définir les critères de recours à la régulation et aux urgences • Organiser le dispositif de réponse aux urgences psychiatriques • Travailler l'intervention des équipes mobiles de psychiatrie (adultes et enfants) aux urgences et dans les services hébergeur en cas de crise voir en suivi de crise
FICHE ACTION N°6 : L'impact du logement sur la santé mentale, solutions et mesures **OBJECTIF Général 2026** • Améliorer durablement le parcours et le maintien dans le logement des personnes avec des problématiques en santé mentale.	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Favoriser le repérage des personnes avec des problématiques liées à des pathologies en santé mentale, exposées à des conditions de logement dégradées en milieu rural. • Renforcer les solutions de relogement, coordonnées et accompagnées, à destination des personnes liées à des problématiques de	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Travailler la question de l'impact de la santé mentale à l'intérieur des différents schémas et plans départemental en faveur du logement. • Réduire les situations de refus ou de rupture de soins psychiatriques chez les personnes en logement autonome

	pathologies en santé mentale, exposées à des conditions de logement dégradées, en mobilisant les acteurs du logement, du social et de la santé. • Renforcer l'accompagnement global des personnes liées à des problématiques de pathologies en santé mentale, éloignées de l'accès au logement, en levant les barrières psycho-éducatives qui entrainent des freins sociaux, administratifs et économiques • Développer les compétences des professionnels d'accueil et d'accompagnement liés à l'offre de logement temporaire (urgence) sur le département dans l'accompagnement éducatif et social des personnes liées à des pathologies en santé mentale. • Favoriser l'interconnaissances des professionnels des champs sanitaires et de l'habitat social dans le parcours d'hébergement des personnes ayant des problématiques de santé mentale lourdes. • Développer l'offre de logement temporaire et/ou d'urgence sur le département adaptée à des personnes ayant des problématiques de santé mentale lourdes	• Repérer, signaler et accompagner la résorption des situations d'habitat indigne, en mobilisant les dispositifs existants et en coordonnant les acteurs concernés • Réduire les situations de perte de logement chez les personnes précaires avec des problématiques liées à des pathologies en santé mentale, en développant des actions de prévention des expulsions • Intégrer systématiquement la dimension de la santé mentale au sens médical du terme dans l'analyse des situations examinées en commissions liées au logement, afin d'adapter les décisions (orientation, attribution, maintien ou accompagnement, droit à l'anonymat …) aux besoins réels des personnes et de favoriser un parcours sécurisé. • Renforcer l'identification et le traitement des situations de troubles psychiatriques impactant le logement (Diogène, syndrome de Noé, dépression…), en développant des procédures de signalement, une coordination renforcée entre acteurs sanitaires et sociaux et du logement, et des interventions adaptées pour maintenir ou rétablir un habitat décent. • Adapter, repenser et diversifier les formes d'habitat afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des habitants, en intégrant les

		enjeux de vieillissement, de précarité, de santé mentale et d'évolution des modes de vie, pour favoriser des logements plus inclusifs, durables et adaptés. • Formation au repérage des problématiques de santé mentale lourdes des publics pour les professionnels intervenant au domicile • Questionner l'intérêt de déployer un dispositif de logement bas seuil de type « Un chez soi d'abord »
FICHE ACTION N°7 : Information et promotion en santé mentale **OBJECTIF Général 2026** • Sensibiliser et informer le grand public et les professionnels sur la santé mentale afin de promouvoir le bien-être psychique, réduire la stigmatisation et encourager l'adoption de comportements favorables à une bonne santé mentale	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Déstigmatiser la santé mentale auprès du grand public. • Informer les professionnels sur la santé mentale • Promouvoir la santé mentale positive tous publics • Sensibiliser et former les professionnels à la santé mentale	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Créer un guichet unique en matière de transmission d'information sur la santé mentale en s'appuyant sur le coordonnateur PTSM (cf. fiche action n°1 et n°9) • Promouvoir des actions de déstigmatisation de la santé mentale en impliquant la participation des personnes concernées • Mettre en place des actions de promotion de la santé mentale positive • Organiser des sensibilisations / formations à destination des professionnels sur la santé mentale

		• Développer les actions de promotion des compétences psychosociales (CPS)
FICHE ACTION N°8 : Réseau Cantalien en prévention du suicide **OBJECTIF Général 2026** • Prévenir le suicide dans le Cantal en renforçant les compétences et la coordination des acteurs, en sensibilisant la population et en améliorant l'accès à des dispositifs de soutien adaptés.	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Poursuivre les formations en prévention du suicide et consolider le réseau • Créer un outil de liaison pour optimiser la prise en charge urgente (crise suicidaire) • Sensibiliser et outiller les professionnels sur cette thématique du suicide • Développer la « postvention » sur le département	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Organiser des formations territoriales inter-structures pluriprofessionnels en prévention du suicide (Sentinelle, E/O, I/C) • Diffuser des ressources en prévention du suicide aux professionnels (affichage, site internet, rencontre de partenaires) • Animer le réseau des acteurs formés en prévention du suicide • Sensibiliser les journalistes aux enjeux de la prévention du suicide • Renforcer la formation en interne sur les services MCO et gériatrie du CHHMA
FICHE ACTION N°9 : Repérage et orientation **OBJECTIF Général 2026** • Renforcer le repérage précoce des troubles de santé mentale et faciliter	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Poursuivre le repérage des problématiques de santé mentale dès le plus jeune âge	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Liste par tranche d'âge de public, les dispositifs de repérages et d'orientation (cf. fiche action n°1)

l'orientation des personnes concernées vers des dispositifs de soins adaptés, afin d'améliorer leur prise en charge.	• Coordonner les professionnels et les orientations possibles pour les situations liées à des problématiques de santé mentale non-diagnostiquées • Eviter les ruptures de parcours entre le repérage et la prise en charge • Faire connaître les dispositifs de repérage et d'orientation en santé mentale	• Faciliter l'orientation des personnes concernées vers les dispositifs de soins et d'accompagnement adaptés. • Améliorer l'articulation entre les acteurs du dépistage et les acteurs du soin • Poursuivre le dépistage des problématiques en santé mentale pour : - Les Troubles du Neuro-Développement (TND) - Les pathologies psychiques - Le TSA - Les handicaps psychiques - Le psychotraumatisme • Renforcer le repérage des publics cumulant des problématiques addictives et problématiques de santé mentale et fluidifier leur orientation pour assurer une prise en charge précoce. • Repérer les situations de glissement vers des conduites addictives pour les publics jeunes, précaires, et spécifiques
FICHE ACTION N°10 : Renforcer l'accès aux droits et faciliter le parcours de soins coordonné pour les personnes présentant des problématiques de santé mentale **OBJECTIFS Généraux 2026**	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Informer et accompagner les personnes concernées par des problématiques de santé mentale dans l'accès aux droits social et en santé.	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Renforcer la compréhension et le droit à l'information des patients avec des problématiques de santé mentale dans son parcours de soin

• Assurer l'accès effectif aux droits des personnes concernées par des problématiques de santé mentale, en les informant, en les accompagnant et en facilitant leur inclusion sociale et juridique, et leur expression. • Optimiser le parcours de soins en santé mentale afin d'assurer une prise en charge humaine cohérente, accessible et continue pour toutes les personnes concernées dans le but de prévenir les ruptures de parcours	• Impliquer les personnes concernées dans la mobilisation de leurs droits et développer leur pouvoir d'agir dans le parcours de soins. • Articuler et mieux coordonner le parcours de soins pour les personnes avec des problématiques de santé mentale entre le 1er recours, le secteur médico-social et le sanitaire • Améliorer l'approche inter-institutionnelle et pluriprofessionnelle dans la prise en charge des cas complexes en santé mentale • Développer des compétences en santé mentale dans les structures sociales accueillant des publics avec des pathologies en santé mentale. • Expérimenter des actions articulant les parcours en santé mentale des bénéficiaires des structures d'actions sociales avec les structures de soins (1er recours, sanitaire ou médico-sociale) • Mettre en place des dispositifs d'aller-vers en santé mentale pour une 1ère prise en charge et une orientation vers le droit commun facilitée.	• Améliorer la transmission des informations dans un cadre d'hospitalisation et de sortie d'hospitalisation sous contrainte ou de soins sans consentement entre le médico-social et la psychiatrie • Améliorer l'accès aux soins pour les personnes handicapées psychiques • Mettre en place des cellules de suivi cas complexes, pluridisciplinaire et inter-structures pour les personnes avec des pathologies psychiatrique lourdes sur les territoires qui en expriment le besoin. • Renforcer les compétences des professionnels de santé et du social sur la réalité des parcours de vie des personnes avec des pathologies en santé mentale. • Sensibilisation aux droits en santé des familles accompagnant des personnes avec des problématiques de santé mentale sous mesures de protection juridique (groupe de travail UDAF CH Aurillac) • Informer les personnes avec des problématiques de santé mentale sur les droits en santé

		• Maintenir les dispositifs d'aller-vers et d'orientation en santé mentale vers le droit commun mobilisant des psychologues
FICHE ACTION N°11 : Santé mentale au travail : outils et approches pour accompagner l'insertion professionnelle et prévenir les risques psycho-sociaux **OBJECTIF Général 2026** • Promouvoir l'insertion professionnelle des personnes en intégrant la santé mentale dans l'accompagnement, grâce à des outils et approches adaptés favorisant le bien-être au travail et la réussite professionnelle. • Mettre en place une démarche de prévention des risques psycho-sociaux afin de préserver la santé mentale des professionnels.	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Engager des actions communes de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) dans tous les secteurs d'activités • Sensibiliser les professionnels (cadres) aux RPS • Créer un outil mutualisé d'alerte et de soutien en cas de signalement de RPS • Prévenir les RPS chez les travailleurs en situation de handicap • Prendre en considération la santé mentale dans l'accompagnement des personnes en reconversion professionnelles et en parcours d'insertion professionnelle. • Favoriser l'insertion professionnelle vers le droit commun des personnes avec un handicap psychique.	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Mettre en place un groupe de travail départemental de prévention des RPS pour connaître les actions existantes, construire des projets de sensibilisation en commun, et réfléchir à la création d'un outil mutualisé d'alerte et de soutien en cas de signalement de RPS. • Mettre en place des actions des sensibilisation et prévention inter-structures médico-sociales sur les RPS. • Sensibiliser les professionnels de l'insertion à l'intégration des enjeux de santé mentale dans l'accompagnement des publics avec des difficultés spécifiques. • Accompagner les personnes avec un handicap psychique dans leur insertion professionnelle.

FICHE ACTION N°12 : Recherche clinique en santé mentale et psychiatrie **OBJECTIF Général 2026** • Favoriser et contribuer au développement de la recherche clinique en santé mentale et psychiatrie sur le département du Cantal, en lien étroit avec les besoins de la population et les pratiques de terrain	**OBJECTIFS Stratégiques 2026** • Développer une culture partagée de la recherche auprès des professionnels du champ de la santé mentale et de la psychiatrie • Encourager la formation et l'innovation dans les pratiques, la collaboration inter-institutionnelles, le partage des outils sur la recherche clinique • Renforcer la production scientifiques et méthodologique sur les thématiques suivantes : addictologie ; apaisement ; périnatalité ; réhabilitation ; équipes mobiles de crise ; prévention du suicide	**OBJECTIFS Opérationnels 2026** • Créer et structurer un réseau de recherche visant à promouvoir l'organisation de la recherche en santé mentale et psychiatrie sur notre territoire • Valoriser et diffuser largement les résultats de la recherche clinique auprès des professionnels du médico-social et du sanitaire ainsi que du grand public • Organiser des temps d'échange et de partage annuellement sous forme de colloque, journée d'étude, séminaires • Assurer le relai de communication sur les appels à projets, résultats scientifiques et initiatives locales • Déployer les outils de recherche clinique dans l'ensemble des thématiques ciblées et travaillées dans le Projet Territorial de Santé Mentale du Cantal

Présentation URC CHHMA et proposition de fiche action : Madame LOSORGIO présente l'URC du CHHMA, L'Unité de Recherche Clinique CHHMA : Créée en octobre 2022, l'unité de recherche clinique (URC) a pour rôle de promouvoir la recherche au sein du CHMMA et plus largement sur le département du Cantal ainsi que de soutenir les professionnels dans la conception et la mise en place d'études cliniques. Les études cliniques ont pour objectif de développer des connaissances biologiques ou médicales sur un médicament, un dispositif médical, une prise en charge. Dans le cadre d'essais dits interventionnels, il est proposé aux patients volontaires une prise en charge innovante dans le cadre de sa pathologie : nouveau médicament, nouvelle indication pour un médicament existant, nouveau parcours de soins (ex : nouvelles techniques de suivi, suivi plus rapproché, etc.).

La fédération régionale FLAURA permet de rendre la recherche accessible à tous les établissements, quels que soient leur taille, leur statut ou leur implantation géographique. Elle diffuse une culture de la recherche au sein des services de psychiatrie et de santé mentale. Elle accompagne les équipes dans l'émergence et le montage de projets, favorise la structuration de collaborations à l'échelle régionale et soutient la mutualisation des compétences et des ressources.

Par ailleurs, FLAURA propose régulièrement des formations à destination des professionnels de santé (à distance ou en présentiel) ; le CRO relayera ces formations auprès des professionnels du territoire. Lancement des premières mises en œuvre d'études cliniques dans le champ de la santé mentale et psychiatrie. Le CRO accompagnera les professionnels du territoire dans la mise en place et la réalisation des premières études cliniques sur cette thématique de la santé mentale (études interventionnelles et/ou non interventionnelles et/ou registre).

- Travaux engagés autour de la réhabilitation psychosociale et du rétablissement (Fiche action N°2 PTSM 15)
- Travaux engagés sur la télé-expertise psychiatrique (Fiche action N°1)
- Travaux engagés sur la prévention du suicide (Fiche action N°8)
- Travaux engagés sur l'addictologie (contributeurs du PTSM 15)
- Travaux engagés sur l'apaisement et la gestion des crises (Fiche action N°5)
- Travaux engagés sur la périnatalité (contributeurs du PTSM 15 + CLSM BACC)
- Travaux engagés sur les équipes mobiles de crise (Fiche action N°3 + N°4 + N°5 + N°6 + N°9 + N°10)
- Travaux engagés avec la psychiatrie sur les soins sans consentements + la place de la personne concernée dans l'amélioration des bonnes pratiques professionnelles = (CLSM Commission des Usagers) + recours à la contention en psychiatrie

Proposition de fiche action :

Fiche Action n°12	**Recherche clinique en santé mentale et psychiatrie**
Feuille de route régionale Santé Mentale : Objectif n°18 – Lancer un programme de recherche dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie	
Pilote	Unité de recherche clinique du CHHMA / GHT Cantal / CSSM du Cantal
Objectif général : Favoriser et contribuer au développement de la recherche clinique en santé mentale et psychiatrie sur le département du Cantal, en lien étroit avec les besoins de la population et les pratiques de terrain	
Objectifs stratégiques :	❖ Développer une culture partagée de la recherche auprès des professionnels du champ de la santé mentale et de la psychiatrie ❖ Encourager la formation et l'innovation dans les pratiques, la collaboration inter-institutionnelles, le partage des outils sur la recherche clinique ❖ Renforcer la production scientifiques et méthodologique sur les thématiques suivantes : addictologie ; apaisement ; périnatalité ; réhabilitation ; équipes mobiles de crise ; prévention du suicide
Objectifs opérationnels :	❖ Créer et structurer un réseau de recherche visant à promouvoir l'organisation de la recherche en santé mentale et psychiatrie sur notre territoire ❖ Valoriser et diffuser largement les résultats de la recherche clinique auprès des professionnels du médico-social et du sanitaire ainsi que du grand public ❖ Organiser des temps d'échange et de partage annuellement sous forme de colloque, journée d'étude, séminaires

	❖ Assurer le relai de communication sur les appels à projets, résultats scientifiques et initiatives locales ❖ Déployer les outils de recherche clinique dans l'ensemble des thématiques ciblées et travaillées dans le Projet Territorial de Santé Mentale du Cantal
Contributeur(s) repéré(s)	**Professionnels des ESMS + Centres Hospitaliers sur le département + médecins libéraux sur le territoire** Accent Jeunes – Forum réfugiés – France Terre d'Asile – Adapei 15 – Préfet du Cantal – Conseil Départemental – PJJ 15 – Tribunal Judiciaire – SPIP – SDIS 15 – ANEF 15 – Education Nationale – EHPAD publics-privés – ACAP Olmet – UDAF 15 – AT15 – CLS/CLSM – DAC 15 – CIDFF 15 – CPTS Nord Cantal *D'autres contributeurs volontaires peuvent se greffer à cette liste pendant toute la durée du PTSM (professionnels des ESMS + Centres Hospitaliers sur le département + médecins généralistes (libéraux) sur le territoire)*

Le Comité de pilotage étant consulté sur l'ensemble des éléments du PTSM dans sa deuxième version avec une composition de 12 fiches actions, du tableau de pilotage et d'une fiche action N°12 centrée sur la recherche clinique en santé mentale et psychiatrie. L'ensemble du Comité de pilotage valide ces travaux à l'unanimité.